



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

REGULARISATION D'EMPRISE D'ALIGNEMENT - ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE EMPRISE DE 6 M² SISE 50-54 RUE HENRI BARBUSSE CADASTREE SECTION C N°183P, C N°184P ET C N°1030P EN VUE DE LEURS CLASSEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le centre-ville ancien de Montfermeil a fait l'objet de plusieurs interventions urbaines menée par la Commune afin de résorber l'habitat indigne et lutter contre les marchands de sommeil. Ces actions ont permis également d'offrir de nouveaux espaces et services publics, de commerces ainsi qu'une offre de stationnement complémentaire au cœur de la rue Henri Barbusse avec le parking souterrain « le commerce ».

Dans le cadre de ces opérations et notamment de l'opération isolée ANRU, un immeuble de 6 logements avec commerces en rez-de-chaussée a été récemment livré sur un tènement foncier maîtrisé par l'aménageur au 50-54 rue Henri Barbusse, qui a procédé à la démolition du bâtiment existant en insalubrité et vendu le terrain à un porteur de projet.

DEL2026_04_091

Il s'avère cependant qu'une emprise de 6 m² constituant un alignement de la rue Henri Barbusse a été cédée par l'aménageur à la SCI MC Invest représentée par Monsieur OZDAG, porteur de projet alors qu'elle aurait dû être rétrocédée à la Commune de Montfermeil.

Un échange a donc eu lieu entre la Ville et Monsieur OZDAG, gérant de la SCI MC Invest afin que cette emprise de 6 m² soit cédée à titre gratuit à la commune.
Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette cession.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes fixant le seuil de saisine des domaines à 180 000 €,

Vu les actions menées par la Commune dans le centre-ville ancien afin de résorber l'habitat indigne et lutter contre les marchands de sommeil, d'offrir de nouveaux espaces et services publics, de commerces ainsi qu'une offre de stationnement complémentaire au cœur de la rue Henri Barbusse avec le parking souterrain « le commerce »,

Vu l'immeuble de 6 logements avec coques commerciales en rez-de-chaussée construit au 50-54 rue Henri Barbusse, angle rue des Perriers, dans le cadre de l'opération isolée ANRU,

Considérant que l'aménageur a cédé à la SCI MC Invest représentée par Monsieur Ozdag dans le cadre de cette opération isolée ANRU, le tènement foncier nécessaire à la construction de cet immeuble y compris l'emprise de 6 m² nécessaire à l'alignement de la rue Henri Barbusse au lieu de le céder à la commune en vue de son classement dans le domaine public communal,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser cette situation,

Considérant que Monsieur Ozdag, représentant la SCI MC Invest a fait par de son accord pour céder à titre gracieux cette emprise de 6 m² constituée des parcelles cadastrées section C n° 1030p, C n° 183p et C n° 184p,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la cession gratuite par la SCI MC Invest représentée par Monsieur Ozdag Hidayet de l'emprise de 6 m² constituée des parcelles cadastrées section C n° 1030p, C n° 183p et C n° 184p, sise 50-54 rue Henri Barbusse représentant une emprise d'alignement et qui sera classée dans le domaine public communal.

DEL2026_04_091

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents y afférents.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

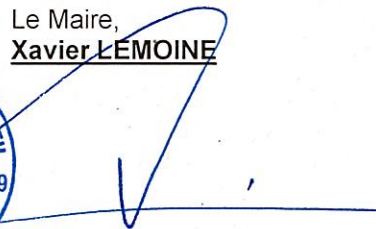
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LEVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.